

Témoignages¹ de salariés des structures d'insertion par l'activité économique



« On prend goût au travail. Parce que je suis resté un temps sans vraiment rien faire et là vraiment ça fait travailler le cerveau ».

« La façon dont ils reçoivent les personnes... La façon dont on vous parle, c'est différent par

rapport aux autres. C'est une grande équipe qui s'apprécie et ils apprécient le travail qu'on fait pour eux. »

« Là, on n'a pas toujours quelqu'un derrière le dos, bien loin de là, mais on est davantage surveillé. Il y a toujours quelqu'un qui vient nous voir pour nous dire : " Est-ce que ça va ? Si vous voulez vous asseoir, vous pouvez vous asseoir. " J'ai jamais connu ça parce que mon travail c'était à la dure ».

« Ce qui est différent ici c'est l'accueil et le suivi. Là, au moins, il y a un suivi. Elles nous demandent ce qu'on pense des missions, comment ça s'est passé. Il y a beaucoup de dialogue. Ils recueillent ce que, nous, on a ressenti ».



¹ Etude de l'impact de l'iae à partir du recueil de la parole des personnes/CNIAE/2006.

www.iae-aquitaine.org



Document réalisé à l'initiative de :



Dans le cadre du projet :



Avec le soutien de :



GARIE

28, avenue Gustave Eiffel
33600 Pessac

Tel : 05 57 89 01 10

Mail : contact@iae-aquitaine.org

L'insertion par l'activité économique

en **AQUITAINE**



Solidarité
Accompagnement
Initiative Innovante
Insertion

Des initiatives depuis plus de 30 ans...



Le secteur de l'**iae** est né à la fin des années 1970, dans un contexte de crise économique. Les travailleurs sociaux et militants associatifs sont à l'origine des premières initiatives. Leur objectif était de contribuer à la réinsertion de personnes en difficulté et de les sortir d'une logique d'assistance.

L'originalité de cette démarche : expérimenter de nouvelles approches alliant travail social et production économique.

...qui luttent contre l'exclusion

Le dénominateur commun des Structures d'Insertion par l'Activité Economique est l'utilisation du support « travail » comme outil de réinsertion des personnes. Elles sont conventionnées par l'Etat (loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998) et concluent des contrats de travail avec des personnes agréées par l'ANPE en raison des difficultés particulières qu'elles rencontrent pour accéder à un emploi (titulaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes sous main de justice...).

Salariés des personnes en situation d'exclusion

Favoriser l'évolution personnelle et professionnelle

Les structures de l'iae ont pour mission de...

Renforcer les qualifications et les compétences

Agir pour l'accès à l'emploi durable et la formation

La richesse du secteur de l'iae

Dans 30 secteurs d'activité et plus de 80 métiers, les structures de l'iae accompagnent, redynamisent socialement et requalifient professionnellement des personnes en difficulté :

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Embauche de personnes en contrats aidés sur des activités ayant principalement un caractère d'utilité sociale.

Les Associations Intermédiaires (AI)

Mise à disposition des personnes auprès de particuliers, associations, collectivités, artisans et entreprises à titre onéreux, pour réaliser des travaux divers.

Les Entreprises d'Insertion (EI)

Embauche de personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (L322-4-16), dans un objectif de production et commercialisation de biens et de services. L'EI est dans le champ concurrentiel.

Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Embauche de personnes sous contrat de travail temporaire pour une mise à disposition dans des entreprises.

Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Embauche de personnes sur des contrats de travail permettant l'alternance (principalement le contrat de professionnalisation) pour une mise à disposition dans des entreprises adhérentes au groupement.

Les Régies de Quartier (RQ)

Embauche de personnes, qui vivent dans un quartier d'habitat social, sur des services de proximité.

L'iae en chiffres

198 structures en Aquitaine en 2007.

13 000 salariés en insertion¹
(soit 3 200 Equivalents Temps Plein).

1 300 salariés permanents¹

qui ont vocation à assurer le fonctionnement des structures et l'encadrement technique et social et/ou le tutorat des salariés en insertion.

Le taux moyen de sortie vers l'emploi à l'issue du parcours **iae** est de 44%².

Les sorties vers une formation représentent 7,5%.

Les structures de l'**iae** sont créatrices de richesse pour les territoires où elles interviennent :

en 2004, elles réalisaient un chiffre d'affaires total de **60 millions** d'euros².

Leurs ressources proviennent pour les **deux tiers** de l'activité économique et de soutiens financiers de l'Etat et/ ou des collectivités au titre de leur action d'insertion et d'accompagnement.

www.iae-aquitaine.org

¹ Sources 2007 GARIE

² Etude Action de l'iae en Aquitaine/CNIAE/2005-06

